

# Le calcul du coût du projet

Ce cours vous est proposé par Deborah Arnold et Pascal Corbel, Université Paris-Saclay, et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

## Quiz

**Attention** : ceci est la version corrigée du quiz.

### 1. Le calcul du coût concerne (Plusieurs réponses possibles)

- a. La définition de l'équipe projet
- b. La gestion des risques
- c. La définition du projet
- d. L'estimation du projet
- e. La planification du projet

### 2. Vrai ou faux ? Le coût journalier d'une ressource humaine est basé sur le salaire net mensuel divisé par le nombre de jours travaillés dans le mois.

- a. Vrai
- b. Faux

### 3. Compléter cette phrase.

Il revient au chef de projet de contrôler rigoureusement chaque **poste** en termes de durée de **mobilisation** pour respecter le budget **alloué** ou demander des moyens supplémentaires.

**4. Quels sont les enjeux du calcul du coût ? (Plusieurs réponses possibles)**

- a. La maîtrise des coûts
- b. La planification du projet
- c. Le calcul du coût journalier
- d. La disponibilité des ressources
- e. Le respect du budget alloué

**5. Calculer le coût journalier pour un ingénieur pédagogique travaillant 21 jours par mois, dont le salaire brut mensuel est 3 000 €, le salaire net 2 400 €, les charges patronales 1 500 € et les coûts d'environnement 500 €**

- a. 142,86 € - vous avez dû oublier de prendre en compte les charges employeur et les coûts d'environnement
- b. 238,10 € - bravo, vous avez pris en compte le salaire brut, les charges employeur et les coûts d'environnement, pour diviser le total par 21.
- c. 209,52 € - vous avez dû prendre le salaire net à la place du salaire brut
- d. 166,67 € - vous avez dû oublier de prendre en compte les charges employeur

**Feedback : il faut additionner le salaire brut mensuel, les charges employeur**

**6. Calculer le coût total de la tâche « réunion de lancement du projet ».**

**Durée = 2 jours (Jour 1 = journée complète, Jour 2 = départ à 17h)**

**Location salle = 500 € / jour**

**Participants = 12 (coût journalier = 250 € chacun) dont 2 locaux**

**Forfait déplacement / hébergement = 575 €**

**Repas du soir = 50 € / personne**

**Repas de midi (plateaux repas) = 20 € par personne**

- a. 10 830 € - vous n'avez compté qu'un jour par participant or ils sont mobilisés deux jours
- b. 14 980 € - attention, deux des participants n'ont pas de déplacement à faire car ce sont des locaux
- c. 14 430 € - vous avez compté deux repas du soir, or il n'y a qu'un
- d. 13 830 € - bravo, vous avez compté les deux jours de location de salle, les deux repas de midi, un repas du soir, et vous avez enlevé le forfait déplacement pour les deux participants locaux !

# Références

## Comment citer ce cours ?

Gestion de Projet, Deborah Arnold et Pascal Corbel, AUNEGe (<http://auneger.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.